



14ème législature

Question N° : 13077	De M. Serge Janquin (Socialiste, républicain et citoyen - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >programmes	Analyse > sciences économiques et sociales.
Question publiée au JO le : 11/12/2012 Réponse publiée au JO le : 05/02/2013 page : 1338		

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives inquiétudes exprimées par l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales (APSES) relatives à leurs programmes d'enseignement. Depuis septembre dernier, l'APSES réclame en urgence pour les terminales une modification du nouveau programme issu de la réforme Chatel, entré en vigueur à la rentrée 2012. Outre sa lourdeur, les enseignants critiquent le caractère pléthorique de programme qui laisse peu de place à la réflexion critique et au débat. Ainsi, pour l'intérêt des élèves et leur réussite au baccalauréat, les enseignants en appellent au retrait de trois chapitres du champ des chapitres évaluables au bac soit 20 % du programme. L'APSES souhaite également à terme obtenir la réécriture des programmes de sciences économiques et sociales de la seconde à la terminale. Pour ce faire, elle sollicite du ministère la constitution d'un groupe d'experts chargé de rédiger de nouveaux programmes et de reformuler les épreuves de baccalauréat, en suivant une procédure ouverte qui prenne réellement en compte les remontées des usagers des programmes. Aussi, il lui demande comment et dans quel délai il entend répondre aux légitimes attentes de la communauté éducative afin que soit modifié un programme publié malgré l'avis négatif du Conseil supérieur de l'éducation.

Texte de la réponse

Les nouveaux programmes des classes de première et terminale de la série sciences économiques et sociales ont été publiés respectivement aux bulletins officiels du 30 septembre 2010 et du 13 octobre 2011. Mis en application lors des rentrées 2011 et 2012, ces programmes soulèvent de la part de certains enseignants des questions qui méritent le temps de la réflexion et de l'analyse. C'est pourquoi un groupe d'experts a été constitué afin d'étudier l'opportunité de procéder à certains allègements pour la rentrée 2013. Toutefois, il n'est prévu ni de réécriture intégrale du programme ni de modifications des épreuves du baccalauréat dans l'immédiat.